

Dakar, le 14 mai 2008

DECISION N° 002

Le Directeur Général,

VU, les articles 39 à 42 du Statut du Personnel du CESAG

VU, la décision n°007 du 1^{er} août 2006 portant réorganisation du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

VU, la décision n° 002 du 27 février 2002 instituant un Conseil de Discipline conformément aux articles 39 à 42 du Statut du Personnel du CESAG

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de discipline est composé comme suit :

Titulaires :

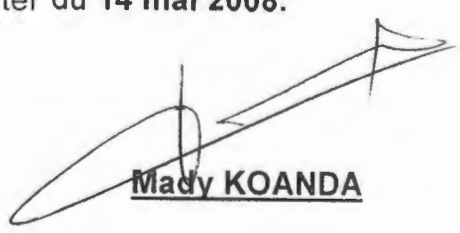
Président : M. Moussa YAZI

Membres : Mme Marie Rose LOKO, M. Djiby NDIAYE, M. Moussa SY.

Suppléants : Mme Emma SOGOBA, M. Mboulé FALL, Mme Khadidiatou MBENGUE, M. Moussa KA.

Article 2 : Le mandat des membres du Conseil de Discipline est d'une durée de deux ans renouvelable.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du **14 mai 2008**.



Mady KOANDA